

Solutions placements des RCR Résumé de la liste de surveillance



30 septembre 2024

À propos de la liste de surveillance

Les gestionnaires de placements ou les fonds qui figurent dans la liste de surveillance le sont sur la base de facteurs qualitatifs, tels que des changements organisationnels, la perte de membres clés du personnel des placements, des changements concernant le style de gestion, la gestion des risques, des questions de nature juridique ou réglementaire, le non-respect répété des lois et/ou directives de placement pertinentes, d'importantes pertes au chapitre de l'actif ou des clients, etc.

Les facteurs d'ordre quantitatif uniquement, comme le rendement passé, ne justifient pas l'ajout de gestionnaires ou de fonds à la liste de surveillance, si le gestionnaire ou le fonds en question obtient des rendements qui correspondent au style et à la philosophie de placement établis.

Les promoteurs de régime doivent faire le suivi des options de placement offertes dans le cadre de leur régime afin de s'assurer qu'elles répondent toujours aux besoins de leurs participants. En cas de préoccupations importantes ou de perte de confiance à l'égard d'un fonds ou d'un gestionnaire de placements, la Sun Life retirera le fonds ou le gestionnaire en question de sa plateforme de placements de base.

Note : Le présent document est une version résumée de la liste de surveillance. Pour obtenir la liste détaillée incluant les considérations d'ordre qualitatif, veuillez communiquer avec votre responsable, solutions placements.

La liste de surveillance est mise à jour chaque trimestre et comprend trois catégories différentes :



Suppression suggérée

Comprend les gestionnaires de placements ou les fonds pour lesquels l'équipe Solutions placements affiche une perte de confiance à long terme, généralement attribuable aux facteurs qualitatifs décrits ci-dessus. Nous nous attendons à ce que les activités de gouvernance de la Sun Life relatives à ces fonds prennent fin dans l'année qui suit l'ajout à la catégorie Suppression suggérée. Les Clients devraient envisager de retirer ou de remplacer ces fonds. Communiquez avec votre représentant de la Sun Life si vous avez besoin d'aide pour déterminer les fonds de remplacement qui conviennent.



Surveillance renforcée

Comprend les gestionnaires de placements ou les fonds pour lesquels l'équipe Solutions placements affiche d'importantes réserves, généralement attribuables aux facteurs qualitatifs décrits ci-dessus.



Surveillance supplémentaire

Comprend les gestionnaires de placements ou les fonds que l'équipe Solutions placements suit de près, généralement en raison des facteurs qualitatifs décrits ci-dessus. Les changements associés à cette catégorie sont moins préoccupants que ceux qui touchent les fonds de la catégorie Surveillance renforcée. Ils peuvent même constituer une amélioration justifiant une surveillance accrue à court terme.



Surveillance renforcée

| Gestionnaire de fonds | Nom du fond(s) | Raison(s) | Date d'ajout à la catégorie | Date d'ajout à la liste |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Gestion mondiale d'actifs CI | Série Portefeuille CI | Organisation, Personnel, stratégie | T2 2022 | T4 2020 |

Surveillance renforcée en raison de l'élimination des marques internes de Placements CI et de leur intégration sous une seule marque, Gestion mondiale d'actifs CI (GMA CI). L'intégration de GMA CI a donné lieu à un important roulement de personnel chez les cadres et chez les analystes au cours des deux dernières années. Ces changements ont eu une incidence sur une proportion importante des fonds sous-jacents de la série Portfolio CI. Surveillance renforcée également en raison de préoccupations liées aux changements apportés au Fonds Série Portefeuilles croissance maximale. La série de fonds n'est plus offerte dans la plateforme de placements de base.

| | | | | |
|----------|-------------------------------|----------------------|---------|---------|
| Fidelity | Fonds Fidelity Mondial | Personnel, Stratégie | T3 2023 | T3 2023 |
|----------|-------------------------------|----------------------|---------|---------|

Surveillance renforcée en raison du départ de Jeremy Podger, gestionnaire de portefeuille principal, qui a quitté la stratégie en mars 2024. Le nouveau gestionnaire de portefeuille principal, Patrice Quirion, gère le fonds de façon similaire dans l'ensemble. Mais le portefeuille est plus concentré et une plus grande importance est accordée à la valorisation dans la sélection des titres.



Surveillance supplémentaire

| Gestionnaire de fonds | Nom du fond(s) | Raison(s) | Date d'ajout à la catégorie | Date d'ajout à la liste |
|-----------------------|---|-----------|-----------------------------|-------------------------|
| BGO | Fonds immobilier canadien Plus BGO Fonds immobilier canadien de prestige BGO | Personnel | T3 2024 | T3 2024 |

Surveillance supplémentaire en raison du départ de Shishir Nigam, gestionnaire de portefeuille adjoint, en septembre 2024. M. Nigam appuyait Simon Holmes, gestionnaire de portefeuille principal du Fonds immobilier canadien de prestige, était le gestionnaire de portefeuille principal du Fonds immobilier canadien Plus.

| | | | | |
|-----------|---|-----------|---------|---------|
| BlackRock | Fonds indiciels équilibrés BlackRock axés sur le degré de risque (prudent, modéré, agressif) | Personnel | T1 2024 | T1 2024 |
|-----------|---|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison du transfert de la gestion des fonds de l'équipe des solutions pour les régimes de retraite à l'équipe des solutions de portefeuilles modèles.

| | | | | |
|------|---|-----------|---------|---------|
| CC&L | Fonds collectif équilibré Plus CC&L Fonds collectif d'obligations CC&L Fonds collectif de revenu et de croissance CC&L | Personnel | T1 2024 | T1 2024 |
|------|---|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison du départ à la retraite de Brian Eby, gestionnaire de portefeuille de titres à revenu fixe, prévu pour le 30 juin 2024, ainsi que du départ à la retraite de David George, responsable de l'équipe des titres à revenu fixe, prévu pour 2026.

| | | | | |
|---------|---|-----------|---------|---------|
| Invesco | Fonds immobilier mondial Invesco – cotés | Personnel | T3 2024 | T3 2024 |
|---------|---|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison d'un important roulement de personnel parmi les cadres, notamment le départ de Darin Turner, gestionnaire de portefeuille principal et premier directeur des placements de l'équipe des actifs réels cotés, en août 2024.



Surveillance supplémentaire

| Gestionnaire de fonds | Nom du fond(s) | Raison(s) | Date d'ajout à la catégorie | Date d'ajout à la liste |
|-----------------------|--|-----------|-----------------------------|-------------------------|
| Jarislowsky Fraser | Fonds équilibré JF Fonds équilibré mondial JF | Personnel | T1 2024 | T1 2024 |

Surveillance supplémentaire en raison du départ de Bernard Gauthier, cogestionnaire de portefeuille principal, actions canadiennes, le 31 mai 2024 et des départs à la retraite imminents de Chris Kresic, chef des placements à revenu fixe et de la répartition d'actif, et de Mark Novakoff, gestionnaire de portefeuille, actions de marchés émergents, en mars 2025.

| | | | | |
|--------------------|---------------------------------------|-----------|---------|---------|
| Jarislowsky Fraser | Fonds d'actions canadiennes JF | Personnel | T1 2024 | T1 2024 |
|--------------------|---------------------------------------|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison du départ de Bernard Gauthier, cogestionnaire de portefeuille principal, actions canadiennes, le 31 mai 2024.

| | | | | |
|-----|---|-----------|---------|---------|
| MFS | Fonds Répartition MFS (prudente, modérée, croissance) Fonds Stratégie de vie MFS | Personnel | T2 2024 | T2 2024 |
|-----|---|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison du départ à la retraite imminent du gestionnaire de portefeuille et de Joe Flaherty, premier directeur de la gestion des risques de placement le 30 juin 2025.

| | | | | |
|-------|--|-----------|---------|---------|
| Mawer | Fonds d'actions mondiales Mawer | Personnel | T3 2023 | T3 2023 |
|-------|--|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison d'un important roulement de personnel parmi les cadres, notamment le départ de Paul Moroz, gestionnaire de portefeuille, qui a quitté la stratégie le 31 mars 2024.

| | | | | |
|-------|--|-----------|---------|---------|
| Mawer | Fonds d'actions américaines Mawer | Personnel | T3 2024 | T3 2024 |
|-------|--|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison d'un important roulement de personnel parmi l'équipe des placements.

| | | | | |
|------|--|-----------|---------|---------|
| GPTD | Fonds mondial à revenu pour actionnaires GPTD | Personnel | T2 2024 | T2 2024 |
|------|--|-----------|---------|---------|

Surveillance supplémentaire en raison des départs à la retraite imminents de Michael Welhoelter, président, cogestionnaire de portefeuille et cochef des placements, et de John Tobin, cogestionnaire de portefeuille, le 31 décembre 2024.





© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024. Tous droits réservés.

Ce document vise à donner un aperçu général et à présenter au promoteur de régime quelques éléments à prendre en considération en vue de la surveillance des fonds de placement offerts dans le cadre de son régime collectif de retraite et/ou d'épargne. La Financière Sun Life inc. (la Sun Life) détient une participation dans les sociétés Gestion de capital Sun Life inc., Gestion d'actifs PMSL inc. et la MFS Investment Management., dont les fonds sont offerts dans le cadre de la plateforme de placements de base. Le code de déontologie auquel sont assujettis les responsables, solutions placements, stipule que la participation financière de la Sun Life ne doit aucunement influencer les services offerts aux Clients, y compris les conseils relatifs à la sélection des options de placement. En règle générale, les placements dans les fonds distincts sont constitués de parts d'un fonds sous-jacent d'une société de gestion de placements.

Nota : La Sun Life n'est pas responsable des pertes financières subies en raison de la surveillance effectuée par un promoteur de régime, ou du caractère inadéquat de cette surveillance, relativement à des gestionnaires de placements ou à des fonds choisis dans le cadre du régime collectif de retraite et/ou d'épargne du promoteur, y compris toute décision visant à conserver ou à supprimer des gestionnaires de placements ou des fonds en fonction de renseignements figurant dans le présent document.